

Monsieur le Contrôleur Général,

Nous avons pris connaissance comme tous les agents du SDMIS du report des formations aux actes de soins d'urgence sur prescription. Nous saluons ce report afin de préparer au mieux les agents à ce virage dans le domaine qui constitue la majorité de l'activité opérationnelle du SDMIS. Nous ne doutons pas de la volonté de qualité et de sécurité dans les soins apportés aux patients.

Nous venons par le présent courrier vous rappeler nos doléances au sujet de ces évolutions : évolution et dimensionnement en conséquence du SSSM vers une sous direction santé performante, recrutements d'ISPP et de SPP, reconnaissance spécialités de formation pour les personnels soignants, régime indemnitaire en fonction du grade pour les personnels SSSM, augmentation de l'IAT pour les personnels, ...

Nous souhaiterions que ce délai soit bénéfique afin de parfaire sur tous les plans l'application de toutes les dispositions de la loi MATRAS et la prise en compte de nos doléances. Il en est de même pour les travaux en lien avec la révision du Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques.

Nous restons disponibles afin d'échanger sur ces points spécifiques au cours d'un entretien.

Nous vous remercions pour la lecture attentive accordée au présent courrier.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Contrôleur Général, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Copie à :

- Colonelle Naïma BALADI, Médecin Cheffe